

Conseil régional du Centre-Val de Loire Session du 24 février 2022

AMENDEMENT

déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et Citoyen

Rapport 22.01.03 : Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire s'était engagée à accompagner sur le territoire régional la création de 150 MSP d'ici la fin de ce mandat. La région en compte aujourd'hui 108, largement subventionnées par la Région et l'ARS, elles reposent sur l'élaboration d'un projet de santé de territoire et la coopération de plusieurs professionnels de santé.

Il s'agit d'un outil pertinent et efficace, qu'il convient évidemment de continuer à encourager. Toutefois, les premiers retours d'expérience nous indiquent plusieurs pistes d'amélioration.

Tout d'abord, malgré les nombreux assouplissements introduits par l'Etat depuis 2017, cet outil rencontre encore des résistances de professionnels de santé qui refusent de porter la création d'une MSP en raison du poids et des lourdeurs administratives associés à ce projet ou qui refusent de les rejoindre une fois créées. De nombreuses communes se tournent alors vers des projets plus simples et répondant plus directement aux besoins exprimés par les professionnels de santé et se lancent dans la construction ou l'acquisition de locaux pour des maisons médicales sans aucun soutien de la Région ou de l'ARS.

Par ailleurs, dans le cadre du GIP Pro santé, la Région assure le financement de secrétaires médicaux au sein des centres de santé. Il s'agit évidemment d'un appui utile pour permettre aux professions de santé de se concentrer sur leurs tâches médicales. Là encore, le dispositif actuel ne permet pas de soutenir les projets de maisons médicales portés par les communes.

Alors que la Région demande à l'Etat de renforcer son soutien à notre territoire, il semble indispensable que la Région fasse également évoluer de manière forte ses propres dispositifs d'intervention. Ainsi, les MSP ne peuvent plus être la seule forme d'exercice regroupé subventionnée par la région.

Nous proposons:

Page 34 - III Délibératif

La Région s'engage:

Pour le renforcement de l'attractivité du territoire régional, par :

Ajout du point suivant :

- L'élargissement des conditions de financement d'exercice regroupé, notamment pour permettre de subventionner les maisons médicales (hors MSP) portées par les communes, à la fois :
 - o en investissement pour de nouvelles créations,
 - en fonctionnement, à travers le GIP PRO Santé, pour le recrutement de secrétaires médicaux